



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 75467

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'introduction dans l'enseignement scolaire primaire et secondaire de l'histoire du génocide des Arméniens en 1915. Alors que la France et de nombreux autres pays en Europe et dans le monde ont reconnu officiellement l'existence du génocide arménien perpétré par l'Empire ottoman dès 1915, la République turque se refuse toujours à reconnaître son existence. L'histoire conditionne le présent et le futur d'un pays et de ses citoyens. Afin d'éviter la répétition de tels drames, l'enseignement de l'histoire du premier génocide du xxe siècle devrait constituer une première protection contre le négationnisme. Il lui demande donc de bien vouloir examiner, avec la plus grande attention, cette proposition et de lui communiquer sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le génocide arménien peut être présenté dans des perspectives et des démarches adaptées à l'âge et au niveau des élèves, lorsque l'histoire du xxe siècle puis, plus spécifiquement, celle de la première moitié du siècle et des deux grands conflits mondiaux sont abordées (principalement en classes de troisième du collège et de première au lycée). Ainsi, par exemple, le programme de la classe de première de la voie technologique (série sciences et technologies de la gestion) prescrit-il de « décrire et d'analyser les mécanismes qui entraînent les génocides de la Première Guerre mondiale (Arméniens), puis de la Seconde Guerre mondiale (Juifs, Tziganes) » (Thème II, « Guerres et paix, 1914-1946 », BO. HS n° 7 du 1er septembre 2005). Dans les documents d'accompagnement qui aident les professeurs, est souligné l'aspect « inaugural » du génocide des Arméniens, dans un siècle marqué par la violence et les totalitarismes (Histoire et géographie, DESCO/CNDP, accompagnement des programmes des classes de première des séries générales, 2003, p. 27). En lien avec la recherche, le développement des ressources didactiques au sein des académies doit également permettre de donner aux professeurs accès aux sources d'information indispensables à la maîtrise d'une démarche réflexive et compréhensive, par exemple, les travaux mis en ligne en juin 2005 sur le site de l'académie d'Aix-Marseille. De même, la question d'histoire contemporaine « Les sociétés, la guerre et la paix de 1911 à 1946 » au programme des concours de recrutement des professeurs du second degré, sessions 2004 et 2005, a permis de former les candidats à l'étude de ce génocide et de mettre à la disposition de leurs collègues une bibliographie récente.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75467

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9355

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8381